« LA JOIE DE PARLER »
Association régie selon la loi 1901
Siège Social : Mairie de Saint-Jorioz
Secrétariat : 103, chemin des châtaignes – 38690 Le Grand-Lemps
Téléphone et Fax : 04 76 07 02 41 – Email : contact@lajoiedeparler.net
N° d'existence FPC : 82 74 01134 74 – Code A.P.E : 9499Z – N° SIRET : 397 786 641 00027
Réf. de texte d'exonération de la TVA : Article 261.4 du Code Général des Impôts

Conditions Générales de Vente

Toute inscription à une formation vaut acceptation sans réserve,

des conditions générales détaillées ci-dessous

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

Selon les statuts de l'association, **toute personne désirant être formée à la Dynamique Naturelle de la Parole doit être préalablement adhérente à l'association** « **LA JOIE DE PARLER – France ».** L'adhésion couvre **une année complète à partir du 1er jour de la formation.** En cas de renouvellement, l'adhésion couvre une année compète à date de réception du règlement.

Afin de favoriser l'accès de la formation pour toutes et tous, en cas de besoins spécifiques, notre référente handicap est à votre écoute pour vous accompagner dans votre démarche d'adhésion et/ou d'inscription.

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire à une formation, deux modalités possibles :

- Inscription via notre formulaire en ligne : https://www.lajoiedeparler.net/agenda/
- Inscription par courrier : faire une demande de formulaire d'inscription à secretariat@lajoiedeparler.net

Une inscription n'est effective qu'après vérification des pré-requis *(NB : il n'y a pas de pré-requis pour les formations du Cycle 1 : « les Fondamentaux »)* **et** à réception d'un dossier complet.

1. COMPOSITION DU DOSSIER EN CAS DE REGLEMENT PAR CHEQUE :

- Le bulletin d'adhésion signé accompagné du règlement de 19 €
- Le règlement de l'acompte d'un montant correspondant à 30% du prix de la formation (cf. tarifs à consulter sur le site internet de l'association : https://www.lajoiedeparler.net/les-tarifs/)
- Le règlement du solde de la formation, encaissé après réception du mail de confirmation du stage

Les chèques doivent être libellés à : « Association La Joie de Parler », puis envoyés par courrier au secrétariat avec la mention au dos de chaque chèque de « la formation concernée + la ville où se déroule la formation »

2. COMPOSITION DU DOSSIER EN CAS DE REGLEMENT PAR VIREMENT :

- Le bulletin d'adhésion signé accompagné du règlement de 19 €

- Le règlement de l'acompte d'un montant correspondant à 30% du prix de la formation (cf. tarifs à consulter sur le site internet de l'association : https://www.lajoiedeparler.net/les- tarifs/)
- Le règlement du solde de la formation devra être versé suite au mail de confirmation du stage (8 semaines avant le début de formation)

Les virements doivent être intitulés : « la formation concernée + la ville où se déroule la formation »

IBAN : **FR80 2004 1010 1704 3888 4F02 856**

BIC : **PSSTFRPPGRE** *Domiciliation : Banque Postale de Grenoble (FR)*

3. COMPOSITION DU DOSSIER EN CAS DE PRISE EN CHARGE de la formation par un établissement employeur dans le cadre de la formation continue.

- L'enregistrement du formulaire d'inscription génère l'établissement d'une convention de formation professionnelle entre l'établissement employeur et l'association. **L'inscription n'est effective qu'à réception de l'adhésion personnelle du stagiaire et de la convention approuvée et signée par l'employeur.**

Chaque étape de l'inscription fait l'objet d'un accusé de réception (a minima : mail de confirmation de pré-inscription, mail de confirmation d'inscription, mail de convocation) envoyé à l'adresse de courriel déclarée lors de l'inscription (seule adresse valide). L'identifiant associé à cette adresse de courriel garantit le suivi et la continuité du parcours de formation DNP de la personne.

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.
Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes ; l'association « La Joie de Parler » proposera au stagiaire de figurer sur une liste d'attente ou de participer à une autre formation.

RAPPEL : Le remplissage du formulaire d'inscription ne tient pas lieu d'inscription, seule la réception d'un dossier complet par l'association « La Joie de Parler » (bulletin d'adhésion, règlement de l'adhésion et règlement de l'acompte) a valeur d'inscription.

TARIFS ET FACTURATION :

Les tarifs de formation apparaissent sur le site internet via le lien : https://www.lajoiedeparler.net/les-tarifs/

Les prix sont indiqués en euros nets et par personne.

Ces tarifs correspondent aux coûts pédagogiques et logistiques de la formation ; chaque stagiaire devra donc prévoir en sus les coûts supplémentaires de déplacements, d'hébergement ou de restauration.

Chaque stagiaire recevra une facture acquittée à la fin de son stage.

Dans le cas d'une prise en charge de la formation par un établissement employeur, une facture est adressée à l'employeur accompagnée qu'une attestation de présence du stagiaire. Après son règlement, une facture acquittée sera établie et envoyée à l'employeur.

CAS D'ANNULATION :

Annulation du fait de l'association :

L'association limite le nombre des participants par module et se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation (avant le délai de confirmation) lorsqu'il n'y a pas suffisamment de participants ou si un formateur est indisponible et ce, sans que sa responsabilité puisse être recherchée (aucune indemnité versée au participant). L'association ne pourra être tenue responsable des billets de train économiques et non-remboursables pris longtemps à l'avance.

En cas d'annulation, les frais d'inscription et d'adhésion seront remboursés.

Annulation du fait du stagiaire :

En cas d'annulation à **moins de 8 semaines** avant son déroulement, **l'acompte sera encaissé.**

> **Note importante :** pour la formation du Cycle 1 : les Fondamentaux, les 3 modules sont indissociables ; en aboutissant son inscription, le stagiaire s'engage à participer à l'ensemble des Fondamentaux choisi. Aussi, en cas d'annulation de la participation au module 2 ou 3 de la formation aux « fondamentaux », **aucun remboursement n'est prévu**. Il s'agira de contacter le secrétariat pour chercher une solution de poursuite de la formation.

Toute formation commencée est due dans son intégralité. En cas d'absence justifiée (médicale ou force majeure) l'association « la Joie de Parler » s'engage à trouver une solution permettant la poursuite de la formation.

OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'association « La Joie de Parler » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses stagiaires.

L'association « La Joie de Parler » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'association « La Joie de Parler » , les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'association « La Joie de Parler » .

PROGRAMMES DE FORMATION

Les contenus des programmes de formation sont consultables et téléchargeables sur notre site internet dans la rubrique « Les formations » – « Cycle 1 Les fondamentaux » ou « Cycle 2 Les Approfondissements ».

Sur demande au secrétariat, des programmes détaillés (contenus, modalités pédagogiques, objectifs et capacités visées par demi-journées) peuvent être transmis. Le(s) formateur(s) se réservent toutefois le droit de les adapter en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Pour les personnes en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant, des aménagements de la formation peuvent être envisagés selon les informations fournies à la référente handicap de l'association.

ATTESTATIONS DE FORMATION

- Une attestation de formation est remise au stagiaire à la fin de chaque formation du Cycle 1 « Les Fondamentaux » et à la fin de chaque module du Cycle 2 « Les approfondissements »
- Un certificat de fin de formation « Libération de la parole par une libération du geste » est remis au stagiaire ayant réalisé le cycle 1 « les Fondamentaux » et les 4 modules du cycle 2 : « les approfondissements ».

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale de la formation par un OPCO, l'association « La Joie de Parler » s'engage à fournir les documents complémentaires nécessaires à l'employeur et/ou à l'OPCO.

FORMATIONS EN INTRA

Les demandes de formation « intra » sont à adresser au secrétariat de l'association « la Joie de Parler » à l'adresse suivante secretariat@lajoiedeparler.net ou via le formulaire de contact du site internet de l'association : https://www.lajoiedeparler.net/contact/. Une proposition pédagogique ainsi qu'un devis financier sur mesure sont ensuite proposés à l'établissement commanditaire.

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale…) utilisés par l'association « La Joie de Parler » pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le stagiaire s'interdit d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'association « La Joie de Parler ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION

L'association « La Joie de Parler » et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement ou postérieurement à la formation.

L'association « La Joie de Parler » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par les stagiaires ou les commanditaires.

Cependant, tout commanditaire accepte d'être cité par l'association « La Joie de Parler » comme client de ses formations. A cet effet, il autorise l'association « La Joie de Parler » à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Chaque stagiaire est informé via les Mentions légales et le Règlement de protection des données personnelles que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'association « La Joie de Parler ».
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, il dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

Mentions Légales

Règlement de Protection des Données Personnelles

En cochant la case figurant sur le formulaire d'inscription à nos formations, vous donnez votre consentement au recueil et au traitement des données vous concernant.

Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données au sein de l'Union européenne, vous trouverez ci-après, les informations sur notre mode de traitement de vos données personnelles.

« LA JOIE DE PARLER », association établie en France, enregistrée au Système d'Identification du Répertoire des Établissements sous le numéro 397 786 641 000 27 est **la responsable du traitement des données collectées**.

Les informations recueillies sur ce formulaire **sont enregistrées dans un fichier informatisé par le secrétariat de l'association « LA JOIE DE PARLER » pour répondre à votre demande et sont destinées aux services en charge de répondre à votre demande à des fins de suivi de cette demande**. En vous inscrivant, vous acceptez que l'Association « LA JOIE DE PARLER » mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans ce formulaire dans le but d'améliorer ses services à votre encontre. En l'occurrence, vous autorisez l'Association « LA JOIE DE PARLER », à communiquer occasionnellement avec vous si elle le juge opportun.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, **l'Association « LA JOIE DE PARLER » s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes quels qu'il soient**, conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD 2018) sur la protection des données personnelles.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en contactant le secrétariat de l'association en écrivant au 103, chemin des châtaignes – 38690 Le Grand-Lemps ou par mail à secretariat@lajoiedeparler.net

Vos données seront conservées 15 ans à compter de la fin votre adhésion à des fins de gestion des parcours de formation et dans le but d'assurer la continuité de la formation *(cycle 2 : « Les Approfondissements »).*

Pour en savoir plus sur les traitements de données personnelles, nous vous invitons à consulter le site de la Commission nationale de l'informatique et des libertés : www.cnil.fr

« LA JOIE DE PARLER »
Association régie selon la loi 1901
Siège Social : Mairie de Saint-Jorioz
Secrétariat : 103, chemin des châtaignes – 38690 Le Grand-Lemps
Téléphone et Fax : 04 76 07 02 41 – Email : contact@lajoiedeparler.net
N° d'existence FPC : 82 74 01134 74 – Code A.P.E : 9499Z – N° SIRET : 397 786 641 00027
Réf. de texte d'exonération de la TVA : Article 261.4 du Code Général des Impôts

FORMATION : « *Libération de la parole par une libération du geste* »

Tarifs des formations à la Dynamique Naturelle de la Parole

Ces tarifs sont applicables pour toute personne ayant souscrit l'adhésion individuelle de 19 euros

Prestations pédagogiques du cycle 1 « Les Fondamentaux » Durée : 42 heures	
Avec prise en charge	950 € dont acompte 280 €
Professionnel	850 € dont acompte 250 €
Parent ou étudiant	550 € dont acompte 160 €
Repas non pris en charge Stage avec possibilité d'hébergement : *POMEYS (69590 La Neylière) ou STRASBOURG (67000)*	Environ 80€ par jour/pension complète

Prestations pédagogiques du cycle 2 « Les Approfondissements » - Module « Autour du mot » durée : 14 heures - Module « Autour de la phrase » durée : 14 heures - Module « Autour de l'histoire et du dialogue » durée : 14 heures	
Avec prise en charge	350 € dont acompte 100 €
Professionnel	300 € dont acompte 90 €
Parent ou étudiant	200 € dont acompte 60 €
Repas non pris en charge Stage avec possibilité d'hébergement : *STRASBOURG (67000)*	Environ 80€ par jour/pension complète

Prestations pédagogiques du cycle 2 « Les Approfondissements » - Module « Approche Martenot et Rythme » durée : 28 heures	
Avec prise en charge	700 € dont acompte 210 €
Professionnel	600 € dont acompte 180 €
Parent ou étudiant	400 € dont acompte 120 €
Stage avec possibilité d'hébergement : *POMEYS (69590 La Neylière)*	Environ 80€ par jour/pension complète